



Règlement enlèvement des encombrants via

« Été solidaire, je suis partenaire ».

La collecte des encombrants est organisée en porte à porte, sur inscription et gratuitement. Uniquement aux habitants de l'entité de Celles n'ayant pas la possibilité de transporter leurs encombrants au Recyparc.

Période : le 02 et 03 août 2022, de 7h30 à 14h. Pas de ramassage au-delà de cette date.

Inscription

L'inscription se fera en prenant contact, par mail, avec le Plan de Cohésion Sociale avant le 27 juillet 2022.

OU par téléphone lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 juillet, de 9h à 17h au 069 85 77 78(60).

Cheffe de projet et coordinatrice : Margaux VERFAILLE : pcs@celles.be.

Le demandeur communiquera ses **coordonnées** (nom, prénom, adresse, numéro de tél/gsm), la **quantité** et la **nature des encombrants** à enlever.

Un registre sera tenu par la responsable et chaque demandeur sera identifié (collaboration avec IPALLE).

Ce service est strictement réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les Recyparcs.

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

On entend par ENCOMBRANT tout déchet trop lourd ou trop volumineux pour entrer dans un sac d'ordures ménagères.

Comment la collecte est-elle effectuée ?

La veille du 1^{er} jour du ramassage et après inscription, la personne est invitée à déposer en façade ses encombrants, l'enlèvement se fera sur place par les services communaux et les jeunes d' « été solidaire ».




Les objets devront être placés à front de rue et ne devront pas perturber la sécurité des usagers de la route et des piétons.

La quantité autorisée est de **1,5 m³ (5 objets maximum)** de déchets par enlèvement et par ménage, **le service de ramassage se repose sur la discipline de chacun, ce n'est pas un « vide maison ».**














Jours de collecte

La collecte se déroulera le **mardi 02 et mercredi 03 août 2022, de 7h30 à 14h.**

Objets qui seront enlevés.

-  les récipients volumineux : matelas, sommiers, meubles ou parties de meubles (pièces détachées), tour de châssis,... **dont les vitres seront enlevées !**
-  les appareils électriques, électroniques ou électroménagers **de grande taille** (machine à laver, séchoir, lave-vaisselle, frigo, appareil de chauffage, tondeuse vidée de son carburant, ...)
-  les objets de décoration, de loisirs, jouets, articles de nursing (trop volumineux pour entrer dans un véhicule)

Objets qui ne seront pas enlevés et pouvant être déposés au Recyparc communal

-  les déchets visés par une collecte spécifique en porte-à-porte ou via des points de collectes spécifiques : papiers et cartons, les PMC, verres, textiles
-  les déchets qui, de par leur taille, peuvent être éliminés via le sac payant
-  les déchets de construction, démolition ou de transformation (briques, bétons, ...)
-  les déchets dangereux ou toxiques (Eternit), les substances caustiques et corrosives
-  les déchets industriels ou provenant d'activités artisanales
-  les objets dont la dimension, le volume, le poids ou la nature ne permettent pas le chargement manuel dans le véhicule normal de collecte
-  les appareils électriques, électroniques ou électroménagers **de petite taille** (friteuse, aspirateur, micro-ondes, ...) qui peuvent entrer dans un véhicule personnel
-  les déchets verts
-  les métaux et ferrailles
-  les déchets de carrosserie et les pneus
-  les déchets spéciaux des ménages (médicaments, piles, ...)
-  les déchets de verre et objets risquant de blesser le personnel
-  les bonbonnes de gaz

Des bons réflexes avant de prendre rendez-vous

Avant de demander une collecte en porte à porte, quelques bons réflexes **SI vos encombrants sont encore en BON ETAT !**

- Pensez à donner une seconde vie à vos vieux appareils électroménagers ou à vos meubles en contactant des associations qui pratiquent le réemploi et la réparation (le Repair Café de Molenbaix, les Ressourceries le Carré, les magasins de 2nd main de la région, Kringloopwinkel, etc.).
- Pour l'électroménager, les enseignes qui vous vendent un nouvel appareil électroménager récupèrent parfois l'ancien (reprise « 1 » pour « 1 »).
- Utilisez la Give-Box installée à côté de l'église de Celles (ATTENTION – règlement d'utilisation à suivre).

Echevine responsable du Plan de Cohésion Sociale, Mme Carine BREDA.

